

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION des 2 & 3 décembre 2021 (réunion virtuelle)

PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE

Administrateur-riche-s présent-e-s	Participant-e-s
Isaac Adewole	Varun Anand, Directeur, Division Finance & Technologie
Abhina Aher	Mina Barling, Directrice, Relations extérieures
Rose-Marie Belle Antoine	Fadoua Bakhadda, DR, Région du Monde arabe
Rosa Ayong-Tchonang	Alvaro Bermejo, Directeur-Général
Ulukbek Batyrgaliev	Tomoko Fukuda, DR, ESEAOR
Bience Gawanas	Caroline Hickson, DR, Réseau européen
Kate Gilmore – Présidente	Mme Manuelle Hurwitz, Directrice, Division des programmes
Surakshya Giri Sami Natsheh	Claire Jefferey, Directrice par intérim, Division Personnel, Organisation & Culture
Andreas Prager Elizabeth Schaffer	Eugenia Lopez Uribe, DR, Région des Amériques et des Caraïbes
	Ashish Kumar, Conseiller technique supérieur, Développement Institutionnel & Soutien à la Gouvernance
Excuses pour absence	Sonal Mehta, DR, Région Asie du Sud
Santiago Cosio	Marie-Evelyne Petrus-Barry, Directrice régionale, Région Afrique
Jacob Mutambo	M Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance et Accréditation
Donya Nasser	Aileen McColgan, Conseil juridique
Aurélia Nguyen	Caroline Dickinson, Secrétaire de réunion
	Participants à quelques sessions spécifiques
	Casper Erichsen, Responsable, Stratégie & Planning (points 6.2 & 6.4 de l'ordre du jour)
	Riva Eskinazi, Directrice, Partenariats et développement stratégiques (points 6.4 & 6.5 de l'ordre du jour)
	Rayana Rassool, Principale Conseillère Communications avec les AM (point 5.3 de l'ordre du jour)
	Neville van Sittert, Directeur, Risque & Assurance (point 6,1)
	Vanessa Stanislas, Responsable, protection (point 6,3)
	Julie Taft, Directrice, pôle humanitaire (point 6.4 de l'ordre du jour)

Première journée : 2 décembre 2022

Bienvenue et introduction

Kate Gilmore, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette réunion du Conseil d'administration (CA) de l'IPPF. Au nom du Conseil, la Présidente remercie le Directeur général (DG) et le personnel pour tout le travail accompli en vue de cette réunion. Elle dit

également son appréciation du travail effectué pour aider le Conseil à travailler en plusieurs langues.

Le Conseil **prend note** des hommages en souvenir de celles et sont disparu-e-s depuis la dernière réunion. Le Conseil fait alors une minute de silence en souvenir.

La Présidente indique que le thème clé de cette réunion serait la « responsabilité et le fait d'être comptable », avec un accent particulier sur la préparation du cadre stratégique et de l'Assemblée générale qui se tiendra en novembre 2022. La Présidente prend également note de la récente réunion avec les jeunes membres des instances de gouvernance de l'IPPF et salue en particulier les contributions des jeunes administrateur-riche-s qui ont participé à cette réunion. Elle insiste sur le fait que les jeunes est un thème clé de la réunion, dont des questionnements supplémentaires sur ce qu'être une organisation centrée sur les jeunes veut dire pour l'IPPF.

1. PROCÉDURES D'USAGE

1.1 Excuses pour absence

Jacob Mutambo, Donya Nasser et Aurélia Nguyen se sont excusées. Rose-Marie Belle Antoine s'est excusée et sera absente la 1^{ère} journée mais présente la 2^{nde}.

Le Conseil note que les pouvoirs suivants ont été reçus :

Jacob Mutambo pouvoir à Ulukbek Batyrgaliev
Donya Nasser pouvoir à Elizabeth Schaffer
Aurélia Nguyen pouvoir à Kate Gilmore
Rose-Marie Belle Antoine pouvoir à Surakshya Giri pour la 1^{ère} journée.

Il est **noté** que Rosa Ayong-Tchonang devra quitter la réunion tôt aujourd'hui car elle a un engagement de formation.

Le Directeur, Gouvernance et Accréditation, confirme que le quorum est atteint. Il précise que les procurations ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum et que le quorum doit être atteint au début de réunion. Si des participant-e-s quittent la réunion en cours de route, le quorum n'est pas affecté.

1.2 Approbation des procès-verbaux des réunions précédentes

*Le Conseil **adopte** le procès-verbal de la réunion virtuelle du Conseil d'administration des 22 & 23 septembre 2021 comme rapport exact de ses délibérations.*

1.3 Adoption de l'ordre du jour et horaire

La Présidente indique que le point 6 a été réorganisé afin d'assurer un déroulement plus logique des discussions, et qu'un ordre du jour révisé a été communiqué.

*Le CA **adopte** l'ordre du jour et l'horaire de la réunion.*

1.4 Mandat des administratrices et administrateurs nouvellement nommés

Le Conseil a reçu le document sur le mandat des administrateur-riche-s nouvellement nommé-e-s (voir document référencé CA/12.21/DOC/2.1 et 1).

La Présidente rappelle au Conseil que dans le cadre de la réforme de la gouvernance mondiale en 2020, une série de mesures ont été approuvées pour assurer un processus

d'échelonnement des mandats des membres des instances de gouvernance. Cela permet à la fois la continuité et l'injection de contributions "nouvelles". Le Conseil étant tenu d'attribuer des mandats à tous les administrateur-riche-s, il doit maintenant convenir des mandats des administrateur-riche-s nouvellement nommé-e-s, en tenant compte des mandats liés aux postes vacants qu'ils/elles remplissent. Il est **noté** que Santiago Cosio et Andreas Prager ont tous deux déjà siégé à une instance de gouvernance de l'IPPF, et qu'ils ne peuvent donc effectuer qu'un seul mandat chacun.

Le Conseil **approuve** les mandats des membres nouvellement nommés du CA ainsi :

- Rose-Marie Belle Antoine effectue un premier mandat d'un an, renouvelable une fois mais comme un mandat normal de trois ans
- Santiago Cosio et Andreas Prager d'effectuer un dernier mandat de 2 ans.

2. RESPONSABILITE

2.1 Rapports d'activité de la Présidente et du DG

Le Conseil a reçu le rapport d'activité du Président-e et du DG (voir document référencé [CA/12.21/DOC/2.1](#)).

Un membre du Conseil, soulignant le succès de l'AM du Bénin, dont l'action a abouti à la légalisation de l'avortement dans la plupart des cas, demande si le Secrétariat dispose d'une carte globale du statut de la loi sur l'avortement dans le monde. Le DG informe le CA qu'il communiquera une carte de la situation de la législation relative à l'IVG dans le monde, ainsi que des informations produites par le réseau européen sur la situation en Europe à ce sujet. Il partagera également avec le Conseil les grandes lignes de l'action menée par l'AM du Bénin qui a abouti à la légalisation de l'avortement dans la plupart des cas. La Présidente ajoute que l'OMS dispose également d'une base de données en ligne sur le statut de la législation sur l'avortement dans le monde.

Un membre du Conseil demande plus d'informations sur le Fonds d'action pour l'avortement sans risque (SAAF). Manuelle Hurwitz, Présidente du SAAF, explique qu'il s'agit d'un fonds multi-donateurs, créé en 2006 en réponse à l'introduction de la règle du bâillon mondial en 2001. Il est ouvert à toutes les organisations de terrain et se concentre sur l'IVG. Il fut initialement créé avec le soutien du gouvernement britannique et bénéficie actuellement d'engagements de la part d'un certain nombre de donateurs. Le processus de demande de fonds est compétitif, avec un financement alloué de \$160k sur trois ans. L'IPPF héberge le SAAF mais ne le gère pas. Le lien vers le site Web de la SAAF est communiqué au Conseil à fins de plus amples informations (www.saafund.org).

Le CA **note** le rapport d'activités.

Mise à jour sur le plan d'action anti-racisme

2.2 Le Conseil d'administration a reçu la mise à jour du plan d'action contre le racisme (voir document référencé [CA/12.21/DOC/2.2](#)). Rayana Rasool, secrétaire du sous-comité antiracisme du CA, est accueillie à la réunion pour ce point de l'ordre du jour

Bience Gawanas, Présidente du sous-comité sur l'anti-racisme, présente le rapport. Elle indique que ce groupe s'est réuni deux fois cette année et a contribué à la rédaction de la déclaration du Conseil d'administration sur l'antiracisme, qui est distribuée au Secrétariat. Cette déclaration a été/est bien accueillie par les destinataires car elle témoigne de l'engagement du Conseil d'administration pour la question de l'antiracisme. Elle renforce le fait que l'IPPF doit être un lieu où toutes et tous se sentent en sécurité, valorisé-e-s et

respecté-e-s, et elle fournit un engagement de tolérance zéro pour le racisme au sein de la Fédération. Il est **noté** qu'il existe également un groupe de travail antiraciste au sein du Secrétariat

Le Conseil discute du rapport et prend note de la répartition des activités dans le plan d'action contre le racisme, jusqu'à l'Assemblée générale de novembre 2022. Le CA félicite le sous-comité pour son travail et en salue notamment l'orientation intersectionnelle.

La Présidente du sous-groupe **convient** que le prisme de l'intersectionnalité est essentiel, que les gens ont des identités différentes et que la lutte implique des intersections avec le genre, la classe et le racisme, entre autres. La Présidente du sous-comité fait valoir que toute action entreprise pour lutter contre le racisme au sein d'une organisation doit intégrer la nécessité de demander des comptes aux personnes racistes et de prendre des mesures à leur rencontre. Si cela ne se fait pas, les voix de celles et ceux qui souffrent seront réduites au silence. L'action importe et le Conseil d'administration se doit de montrer l'exemple

En réponse à une question sur la publication de la déclaration du Conseil d'administration sur l'antiracisme, il est précisé qu'il s'agit d'un document interne, l'intention étant de publier une déclaration publique après l'Assemblée générale.

Le Conseil **prend note** de la mise à jour sur le plan d'action contre le racisme.

3. ASSEMBLEE GENERALE, PRIORITES DU CONSEIL 2022 ET CALENDRIER DE LA GOUVERNANCE

3.1 Une Assemblée générale réussie

Le Conseil a reçu un document concernant les plans relatifs à l'Assemblée générale en novembre 2022 (voir document référencé : CA/12.21/DOC/3.1).

La Directrice des relations extérieures présente le document qui décrit les plans envisagés pour la première Assemblée générale après la mise en œuvre des réformes de gouvernance approuvées lors de l'Assemblée générale de Delhi en 2019. L'accent de cette réunion de trois jours sera mis sur l'engagement et la participation maximale des AM. Tout sera mis en œuvre pour que le rassemblement soit sûr et conforme à la norme Covid. Avant l'AG, il y aura un Sommet des jeunes de deux jours, un événement géré par les jeunes, dont les conclusions comprendront des recommandations claires à l'AG. Le Conseil se réunira en personne le lendemain de l'AG. Les membres du CA suggèrent qu'il serait utile que le CA se réunisse également pendant une demi-journée avant l'AG.

Le Secrétariat a proposé des dates provisoires pour l'AG, à savoir la semaine commençant le 21 novembre, afin d'éviter un conflit avec la CIPF 2002 (Conférence internationale sur la planification familiale), prévue la semaine précédente en Thaïlande. Il est noté que la semaine du 21 novembre coïncide avec la fête de Thanksgiving.

Au cours de la discussion, un membre du CA indique qu'il/elle serait heureux de pouvoir interagir avec le personnel du Secrétariat pendant l'AG. Les membres du CA insistent également sur les possibilités de participation et de leadership des jeunes à l'AG, ainsi que sur la nécessité de maximiser l'engagement de ces derniers les uns envers les autres. L'environnement doit être sûr pour tous et exempt de discrimination et de stigmatisation. Il est suggéré de créer un groupe consultatif de jeunes pour l'AG, en reconnaissance du fait que, bien que quatre jeunes siègent au Conseil, on ne peut s'attendre à ce qu'ils/elles soient représentatifs de l'ensemble de l'organisation. Il est suggéré d'envisager des bourses d'études pour les jeunes afin de leur permettre d'apporter leur contribution à la santé et aux

droits sexuels et reproductifs dans le monde. Il est également noté que les jeunes ne doivent pas être laissés pour compte pour des questions de problèmes technologiques.

Il est noté que le Conseil aura une discussion approfondie lors d'une prochaine réunion sur le style et l'ambiance de l'AG, grâce à l'aide des commentaires faits sur la participation des jeunes. L'accent doit être mis sur la célébration, le *team building* et l'interaction, avec des espaces informels de rencontre et des expositions des réalisations des AM. L'importance d'une facilitation forte et indépendante a également été notée avec des lieux de discussion sans risque.

Le CA **convient** que l'Assemblée générale (AG) ait lieu pendant la semaine commençant le 21 novembre 2022 à Bogota, en Colombie. Le CA se réunira pendant une demi-journée avant l'AG et puis une journée entière immédiatement après l'AG.

Il **est noté** que lors de sa prochaine réunion, le Conseil examinera une première mouture d'ordre du jour pour l'AG. Le Conseil établira également un groupe de travail sur l'AG, au sein duquel les jeunes seront significativement représentés.

Le Conseil d'administration **prend note** des problèmes persistants concernant la Covid et reconnaît qu'une solution hybride n'est pas idéale, surtout si l'on tient compte des inégalités d'accès à l'Internet et de son coût.

Il **est noté** que les membres du CA doivent être remboursés pour tous les coûts supplémentaires encourus en matière de connectivité Internet afin de permettre une participation virtuelle aux réunions. On rappelle aux administrateur-riche-s qu'ils/elles doivent soumettre leurs notes de frais au Secrétariat.

3.2 **Plan de travail du Conseil « Impact, risque et résilience » pour le voyage à Bogota**

Le Conseil d'administration a reçu un projet de plan de travail définissant les priorités du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale de 2022 (voir document référencé CA/12.21/DOC/3.2).

Pendant les débats, un membre du CA souligne que la section sur la responsabilité devrait mettre l'accent sur une approche inclusive du genre.

Le Conseil d'administration **approuve** son plan de travail qui définit les priorités du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale de novembre 2022, sous réserve de l'ajout des indicateurs et des objectifs relatifs au plan de lutte contre le racisme et à la participation des AM à la réforme de la gouvernance, ainsi qu'il a été convenu.

3.3 **IMPLICATIONS POUR LES REUNIONS DU CA AVANT L'AG**

Le Conseil a reçu le calendrier de gouvernance actualisé, dont les priorités pour chaque réunion (voir document référencé CA/12.21/DOC/3.3). Ce document est conforme au plan de travail 2021-22. Le Conseil est informé que le calendrier est guidé en grande partie par les exigences statutaires.

Il **est noté** que lors de sa prochaine réunion, le Conseil examinera une première mouture d'ordre du jour pour l'AG. Le Conseil établira également un groupe de travail sur l'AG, au sein duquel les jeunes seront significativement représentés.

Il **est noté** que la réunion du C-FAR de février 2022 devra être reprogrammée une semaine plus tard, afin d'avoir suffisamment de temps pour la préparer.

Le Conseil **prend note** du calendrier de gouvernance actualisé, y compris des priorités indicatives à traiter lors des réunions de 2022.

Il est **noté** que chaque comité s'efforcera d'organiser une réunion en face à face en 2022. Il est demandé aux Président-e-s des Comités de réfléchir aux dates et lieux préférés.

3.4 **Ce que nous attendons de nous –mêmes – POINT CONFIDENTIEL**

3.5 **Conflit d'intérêt – POINT CONFIDENTIEL**

4. **ETRE LE LEADER DE DEMAIN**

Rapport DU C-SIP

Le Conseil a reçu un rapport sur l'action du C-SIP eu égard à (i) la mise en œuvre d'un programme de transformation du genre centré sur les jeunes et (ii) la durabilité, (voir document référencé CA/12.21/DOC/4.1 & 4.2).

Abhina Aher, Présidente du C-SIP, présente ce point et remercie l'équipe du Secrétariat et les AM qui ont travaillé avec le C-SIP cette année. La deuxième phase du processus de design de la stratégie s'est terminée en novembre. Il y a eu 23 tables rondes, 36 heures de discussions animées par les AM et plus de 90 intervenant-e-s ; plus de 1 500 membres d'AM, du personnel du Secrétariat et volontaires issus de 94 pays qui ont participé aux discussions. Le processus de consultation a donné lieu à 76 réponses. Un rapport sur toutes ces contributions sera disponible à la mi-décembre. Quatre rapports de recherche ont également été rédigés et seront communiqués au Conseil. Une équipe de rédaction de six personnes se réunira du 10 au 14 janvier 2022 pour produire un projet d'infographie du un projet de texte sur les choix.

Le CA est informé que le C-SIP a discuté spécifiquement du thème des jeunes, notant que la programmation centrée sur les jeunes par le biais d'une optique de transformation de genre est une priorité clé pour l'IPPF. Ceci sera davantage souligné dans la prochaine stratégie. La recommandation du C-SIP est que la mise en œuvre d'un programme de transformation du genre centré sur les jeunes, doit être le thème du prochain consortium du Flux 2. Ce programme sera dirigé par des jeunes, œuvrant par l'intermédiaire d'organisations de jeunes et de partenaires de collaboration. On y trouvera la conception, le financement et la gestion de l'ensemble du programme. Sa mise en œuvre garantira que les interventions, y compris l'éducation sexuelle complète (ESC) et les services, soient conçues et fournies selon une approche centrée sur les jeunes. Ces derniers seront alors en mesure de renforcer leurs compétences en matière de leadership afin de pouvoir contribuer au changement de politique. En outre, le programme placera les jeunes et les adolescents dans toute leur diversité en tant que partenaires égaux, avec des rôles décisionnels forts dans les AM. Cela contribuera à renforcer la voix et l'action des jeunes aux échelons national, régional et mondial de l'IPPF. La Présidente du C-SIP souligne également que le programme devra passer d'une approche de transformation du genre à une approche féministe, remettant ainsi en question les constructions sociales

La Présidente consigne la profonde gratitude du Conseil envers la Présidente du C-SIP et le Comité pour tout le travail accompli sur cette stratégie, et en particulier pour la promotion du thème des jeunes pour le prochain consortium du Flux 2.

Les membres du Conseil rendent compte de certaines des questions soulevées lors des forums des jeunes. Il s'agit notamment de la nécessité d'assurer la durabilité des programmes au niveau local. Il est également important de mettre en avant les AM en tant

qu'agents nationaux du changement et d'assurer la durabilité d'autres organisations. Il est suggéré d'envisager la formation d'un groupe consultatif de jeunes pour s'assurer que les activités centrées sur les jeunes vont dans la bonne direction. Le rôle des réseaux régionaux et la mise en relation des jeunes dans les régions et dans le monde sont également soulignés. Il est noté qu'il y a une réticence de la part de certaines AM à intégrer ces réseaux, certaines AM ne reconnaissant pas les réseaux de jeunes comme structure. Il faut également s'assurer que la voix de tous les jeunes soit entendue et que personne ne puisse être laissé de côté, et il faut donc inclure les jeunes vivant dans des situations de crise humanitaire ainsi que celles et ceux vivant dans des conditions d'oppression et de marginalisation où les DSSR ne constituent pas une priorité.

La Présidente du C-SIP remercie le Conseil pour son intervention. La stratégie consiste à soutenir la culture des jeunes, à avoir des implications directes sur les nouveaux programmes et à s'assurer que personne ne soit laissé de côté. Voici quatre volets possibles concernant les jeunes et la santé et les droits sexuels et reproductifs : Engagement, Inclusion, Prise de décision et Changement culturel.

Un membre du Conseil indique qu'il faut mettre l'accent sur l'intersectionnalité, ainsi que sur l'engagement de l'IPPF dans la lutte contre le racisme et sur le travail de l'IPPF dans les contextes humanitaires.

En réponse à une question sur le processus d'accès à ce financement du Flux 2, le Secrétariat confirme que la structure de ce Flux2 est un processus compétitif, le consortium étant attribué à un groupe. Le consortium doit couvrir au moins trois régions et inclure une multiplicité d'AM de ces régions. Il serait bon que les jeunes de plusieurs AM et régions se réunissent pour concevoir un programme ensemble.

Le Conseil **prend note** du rapport et des recommandations du C-SIP. Le Conseil **approuve** le thème du prochain consortium du Flux 2 d'allocation des ressources, à savoir les jeunes, afin de mettre en œuvre un programme de transformation du genre centré sur les jeunes, qui débutera en 2022 et se poursuivra jusqu'en 2024 - une attention toute particulière sera accordée à l'intersectionnalité et à l'engagement de l'IPPF à être une organisation antiraciste.

STRATÉGIE 2028 : pérennisation et pérennité des services de SSR de première ligne et de l'ESI/ESC sans dépendre de l'aide

La Présidente du C-SIP indique que, lors de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, les AM ont identifié la viabilité financière comme la principale priorité pour le soutien technique du Secrétariat. La viabilité financière d'une organisation n'existe pas dans le vide, mais est interconnectée avec d'autres aspects qui affectent la capacité globale d'une organisation à survivre et à prospérer. La pérennité organisationnelle est également intimement liée à l'environnement politique et social dans lequel l'AM opère, ce qui inclut l'engagement avec d'autres organisations au niveau régional, national et mondial. Les recommandations du C-SIP pour promouvoir la pérennité comprennent :

- L'évaluation des besoins
- Investissements dans les données
- Pôles régionaux
- Tirer des leçons de modèles à succès et les adapter à d'autres contextes
- Investir dans les ressources
- Recherche opérationnelle - examiner les donateurs traditionnels et non traditionnels
- Impliquer les AM dans le développement de la pérennité/viabilité à long terme
- Expertise du Secrétariat mondial et régional

- Diversification des ressources
- Modèles rentables - dépenser de manière plus durable

Au cours des débats, le Conseil reconnaît que les thèmes des jeunes et de la pérennité sont liés.

Un membre du Conseil fait remarquer qu'un élément essentiel de la pérennité et de la viabilité consiste à susciter un sentiment d'urgence chez les AM et à promouvoir chez ces dernières le sens de leur responsabilité afin qu'elles deviennent plus autonomes. Il est **noté** qu'il n'y a actuellement qu'un petit nombre d'AM impliquées dans des activités d'entreprise sociale. Le Conseil reconnaît également qu'il faut adopter une approche à long terme de la pérennité.

On reconnaît l'existence d'une tension entre l'approche du marché basée sur la viabilité financière et l'approche basée sur les besoins non satisfaits.

En ce qui concerne la nécessité d'un mix de ressources pour sortir les AM de leur dépendance sur l'APD, il est noté que de nouvelles compétences et des capacités renforcées seront ici nécessaires tant à l'échelon mondial et qu'à celui des AM. Il est également reconnu qu'une double approche est nécessaire, ce qui implique de poursuivre l'approche traditionnelle consistant à collecter des fonds dans le Nord pour le Sud.

Il est souligné que la gestion du compromis doit également être abordée, les conditions de certains flux de financement pouvant entrer en conflit avec les valeurs et principes de l'IPPF.

La DG convient que l'IPPF doit maximiser les financements provenant et des donateurs d'aide mondiale et des ressources générées localement, ce qui nécessite un renforcement des capacités et compétences dans les deux cas. Les AM ont indiqué souhaiter s'affranchir de leur dépendance à l'égard de l'aide internationale tout en relevant que la Fédération dispose de très peu d'expertise en matière d'entreprise sociale et de mobilisation des ressources locales. Dans le passé, l'IPPF avait créé une succursale commerciale pour produire et vendre des produits de base et d'autres produits liés à sa mission. Le succès de cette initiative fut limité mais il pourrait être utile d'explorer à nouveau ce type d'initiative

Le DG remercie le Conseil d'administration pour cette riche discussion qui sera poursuivie lors de la prochaine réunion du Conseil en février 2022. La Présidente du C-SIP remercie également le Conseil pour sa contribution qui sera communiquée aux autres membres du Comité.

2nde journée : 3 décembre 2021

La Présidente souhaite la bienvenue à Rose-Marie Belle Antoine. Il est noté qu'en plus des excuses pour absences enregistrées au point 1.1 de l'ordre du jour Bience Gawanas ne pourra pas se joindre à la réunion aujourd'hui. Il est également noté que Santiago Cosio s'est excusé pour son absence. Le Directeur, Gouvernance et Accréditation, confirme que le quorum est atteint.

5. OPPORTUNITES ET DEFIS POUR LES MEMBRES DE L'IPPF

5.1 Comité des membres

Le rapport du Comité des membres, référencé CA/12.21/DOC/5.1 a été communiqué au Conseil de gouvernance. Ce point est présenté par Ulukbek Batyrgaliev, membre du CM.

Suite à une requête concernant la formule « ...ne peut-vent à ce jour être accrédité-e-s mais demeurera-ont membre-s accrédité-s de l'IPPF. »", le Directeur, Gouvernance et Accréditation, précise que les futurs rapports du Comité des Membres incluront une note de bas de page expliquant que dans les cas où les AM traitent des problèmes de non-conformité pendant la dernière phase d'accréditation, elles demeurent néanmoins accréditées dans le cadre du cycle précédent, s'il y a lieu.

Il est demandé au Secrétariat de fournir davantage d'informations sur l'état d'avancement du développement du nouveau système d'accréditation, en particulier en ce qui concerne les critères d'accréditation et la façon dont les AM se mettent en conformité aux normes, ainsi que les partenariats nécessaires pour les aider à se mettre en pleine conformité. Le Directeur, Gouvernance et accréditation, explique que la révision du système d'accréditation implique des consultations avec les principales parties prenantes. Les résultats de l'enquête sur les AM ont été mis à la disposition du Conseil d'administration et les commentaires des volontaires des AM et du personnel du Secrétariat impliqués dans l'accréditation, ainsi que des donateurs, seront mis à la disposition du Conseil d'administration en temps voulu. Les commentaires des principales parties prenantes contribueront à façonner le quatrième cycle d'accréditation.

En ce qui concerne la conformité aux normes de l'IPPF, le Conseil d'administration est informé qu'il y a un délai de 12 mois après toute revue d'accréditation, bien que le délai moyen d'achèvement soit généralement supérieur à ces 12 mois. Le troisième cycle d'accréditation va plus loin que les politiques et procédures et se concentre sur la mise en œuvre. La quatrième phase d'accréditation est susceptible de porter sur le renforcement de l'engagement dans certains domaines tels que l'adhésion aux valeurs et la viabilité/pérennité. Il est prévu de disposer de normes révisées pour le nouveau système d'accréditation au début de 2022 puis de former les parties prenantes avant de mettre en œuvre le quatrième cycle.

Le Conseil est informé qu'il est prévu qu'à partir de 2023 tous les membres du Conseil soient invités à participer à au moins une revue d'accréditation.

Les membres du Conseil soulignent l'importance d'inclure la conformité aux valeurs fondamentales de l'IPPF au processus d'accréditation. Le Conseil est informé que des discussions sont en cours au sein du Secrétariat sur les approches à utiliser pour s'assurer que toutes les AMs respectent les valeurs fondamentales de l'IPPF, et il est prévu que cet élément soit mis en avant lors du prochain cycle d'accréditation.

Un membre du Conseil demande plus d'informations sur le soutien apporté aux AM pour les aider à se mettre en pleine conformité. Il est expliqué que généralement l'équipe d'accréditation et l'AM se mettent d'accord sur les domaines à renforcer. Il s'agit d'une approche conjointe et le type de soutien nécessaire est défini ensemble. Ce soutien émane du Bureau régional, mais il peut également provenir d'autres AM.

Il est demandé au Secrétariat s'il existe des contrôles internes des AM entre les revues d'accréditation. Le Conseil est informé que le système actuel permet d'effectuer des revues tous les cinq ou six ans. Les commentaires reçus jusqu'à présent indiquent que des revues tous les trois ans seraient préférables. Au cours de la pandémie, des revues en ligne ont eu lieu et elles nécessitent moins de ressources, ce qui faciliterait des revues plus fréquentes. En ce qui concerne la garantie que les AM respectent les normes de l'IPPF à tout moment, le Conseil d'administration est informé que de nombreuses AM n'attendent pas d'être accréditées, mais le font sur la base d'une auto-évaluation. Le DG ajoute que si l'accréditation fournit une certaine garantie que les AM respectent les normes de l'IPPF, il

s'agit d'un domaine à risque et les donateurs souhaitent qu'un cadre d'assurance des risques plus robuste soit introduit. Il est difficile de mettre en place un processus garantissant en temps réel les performances de plus de 130 AM, mais c'est une chose dont le Conseil d'administration doit être conscient et à laquelle il doit participer.

Les membres du Conseil suggèrent l'introduction de certains mécanismes, tels que des systèmes d'alerte précoce ou des contrôles « légers » avec les AM, afin de fournir une assurance de la conformité avec les normes de l'IPPF.

S'appuyant sur son expérience du processus d'accréditation avec son AM un membre du CA fait remarquer qu'il s'agit essentiellement d'un process managérial et que les instances des AM devraient également être plus impliquées dans l'accréditation et s'approprier davantage le processus.

Le Conseil **note** et **approuve** par consensus les recommandations suivantes du CM :

Résultats de l'examen d'accréditation

Le CA **note** que le CM a examiné les conclusions des revues d'accréditation effectuées dans les 5 AM suivantes :

- Mali - Association Malienne pour la Protection et la Promotion de la Famille
- Egypte - Egyptian Family Planning Association
- Iles Cook - Cook Islands Family Welfare Association
- Belgique - Belgische Federatie voor Seksuele en Reproductieve Gezondheid en Rechten / Fédération Belge pour la Santé et les Droits Sexuels et Reproductifs
- République de Serbie - Serbian Association for Sexual and Reproductive Rights

Le CA **note** qu'il y a des normes avec lesquelles les AM ci-dessus ne sont toujours pas en conformité et que ces associations sont en train de prendre des mesures pour y remédier. Les AM du Mali, de l'Egypte, des Iles Cook, de la Belgique et de la République de Serbie ne peuvent actuellement être ré-accréditées dans le cadre du troisième cycle demeureront des membres accrédités de l'IPPF.

Suivi de la revue d'accréditation

Le CA **note** que le Comité des membres a examiné les rapports de situation des revues d'accréditation ayant été effectuées dans les 16 associations suivantes dans le cadre du 3^{ème} cycle d'accréditation :

- Congo - Association Congolaise pour le Bien-Etre Familial
- Cameroun - Cameroon National Association for Family Welfare
- Zambie - Planned Parenthood Association of Zambia
- Botswana – Botswana Family Welfare Association
- Comores - Association Comorienne pour le Bien-Etre de la Famille
- Tanzanie - Uzazi na Malezi Bora Tanzania
- Sierra Leone - Planned Parenthood Association of Sierra Leone
- Mozambique - Associação Moçambicana para Desenvolvimento da Família
- Mauritanie – Association Mauritanienne pour la Promotion de la Famille
- Indonésie - The Indonesian Planned Parenthood Association
- République de Corée - Korea Population, Health and Welfare Association
- Finlande – Väestöliitto

- Lituanie - Seimos Planavimo ir Seksualines Sveikatos Asociacija
- Ukraine - NGO Women Health and Family Planning
- Afghanistan - Afghan Family Guidance Association
- Népal - Family Planning Association of Nepal

Le CA **note** qu'il y a des normes avec lesquelles les AM ci-dessus ne sont toujours pas en conformité et que ces associations sont en train de prendre des mesures pour y remédier. Les divers Bureaux régionaux continueront de surveiller la mise en œuvre des plans d'action de suivi durant la période prévue. Pendant cette période les Associations membres du/de/d'/des Congo ; Cameroun ; Zambie ; Botswana ; Comores ; Tanzanie ; Sierra Leone ; Mozambique ; Mauritanie ; Indonésie ; République de Corée ; Finlande ; Lituanie ; Ukraine ; Afghanistan et Népal demeureront membres accrédités de l'IPPF sans que leur statut de membre ne soit affecté.

Mise à jour sur le parcours des membres de la Caribbean Family Planning Affiliation vers le statut de membre associé

Le CA note que suite au retrait de la Région Hémisphère occidental de l'IPPF, les 5 associations suivantes, membres de la Caribbean Family Planning Affiliation, ont été soumises à un processus de diligence raisonnable afin d'évaluer l'éligibilité de leur candidature au statut de membre associé de l'IPPF en fonction des critères décrits dans la procédure 6 des *Normes et responsabilités des membres de l'IPPF*.

- Antigua & Barbuda
- Aruba
- Dominique
- Guadeloupe
- Martinique

Le processus de diligence raisonnable s'est terminé en mars 2021 et un rapport détaillé sur chacune des cinq organisations a été produit. Sur la base de ce rapport, chaque organisation s'est vue présenter une série de recommandations.

Le CA **note** que deux des affiliés, Antigua & Barbuda et Dominique, ont répondu à ces recommandations et ont soumis leur candidature au statut de membre associé.

L'affilié d'Aruba a également soumis sa candidature au statut de membre associé. Le CM a convenu que, sur la base des informations fournies, l'affilié ne répondait pas encore aux critères et a demandé à la Région de fournir davantage d'informations sur l'affilié lors de la réunion du CM de mai 2022. Il **est noté** que les affiliées de la Guadeloupe et de la Martinique sont toutes deux actuellement confrontées à des défis d'ordre national qui ont eu un impact sur leurs capacités à tenir compte des recommandations de diligence raisonnable et, en tant que telles, ne sont pas encore en mesure de soumettre leurs demandes d'adhésion en tant que membre associé. Il est prévu qu'elles le fassent lors de la réunion du CM de mai 2022.

Dispositif d'assurance de l'IPPF

En réponse à une demande du CA et du C-FAR, il **est noté** que la direction a élaboré un plan visant à améliorer le dispositif d'assurance de l'IPPF. Le CM a revu et pris note du rapport, présenté au C-FAR lors de sa réunion de mai 2021, soulignant les initiatives qui seront prises à court, moyen et long terme pour construire et renforcer les mécanismes d'assurance de l'IPPF.

Ouvrir la voie au 4ème cycle d'accréditation

Le CA **note** les plans et mesures en cours afin de procéder à une revue approfondie des outils et process du système d'accréditation actuel de l'IPPF afin de développer un système

amélioré et adapté à la Fédération. Cette revue inclut des consultations avec les principales parties prenantes.

Recommandations à fins d'accréditation

Le CA **note** que le CM a examiné les conclusions des revues d'accréditation des AM des pays suivantes : Malawi; Cote d'Ivoire; Madagascar ; Jamaïque ; Pérou ; Tunisie ; Liban ; Pakistan; Tuvalu; Estonie ; Inde et Iran, qui se sont toutes **révélées être en pleine conformité avec les normes des membres de l'IPPF dans le cadre du 3^{ème} cycle d'accréditation.**

Le Conseil **approuve** la recommandation du CM comme quoi les AM suivantes soient dûment ré-accréditées comme membres de plein droit de la Fédération :

- Family Planning Association of Malawi
- Association Ivoirienne pour le Bien-Etre Familial
- Fianakaviana Sambatra (Madagascar)
- Jamaica Family Planning Association
- Pérou - Instituto Peruano de Paternidad Responsable
- Association Tunisienne de la Santé de la Reproduction
- Lebanese Association for Family Health
- Rahnuma-Family Planning Association of Pakistan
- Tuvalu Family Health Association
- Estonie - Eesti Seksuaaltervise Liit / Estonian Sexual Health Association
- Family Planning Association of India
- Family Health Association of Iran

Mise à jour sur les suspensions : AM du Kenya et du Sénégal

Le CA note que le CM a examiné la mise à jour sur la suspension de l'association membre du Kenya. Notant que les progrès dans cette affaire est toujours en cours, le CA approuve la recommandation du Comité des membres que la suspension de l'IPPF de Family Health Options Kenya soit prorogée.

Le CM informe le CA qu'il n'y a eu aucune autre communication de l'association membre du Sénégal depuis les informations présentées en mai 2021. En août 2021, le Bureau régional pour l'Afrique recrutait un-e consultant-e chargé-e d'identifier et d'effectuer une évaluation de partenaires collaborateurs potentiels au Sénégal afin d'assurer l'accès aux programmes et services de SDR pour répondre en particulier aux besoins des communautés mal desservies, notamment les jeunes. Notant que la situation qui a conduit à la suspension de l'association est toujours en cours, le CA **approuve** la recommandation du CM que la suspension de l'IPPF de l'Association Sénégalaise pour le Bien-être Familial soit prorogée.

Candidature au statut de membre associé

Le CA note que le CM a examiné la demande de l'affilié d'Antigua et Barbuda de la Caribbean Family Planning Affiliation à devenir membre associé de l'IPPF. Notant que la demande répond aux critères décrits dans la procédure 6 des *Normes et responsabilités des membres de l'IPPF*, le CA **approuve** la recommandation du CM que l'Antigua & Barbuda Planned Parenthood Association soit admise en tant que membre associé de l'IPPF.

Le CA note que le CM a examiné la demande de l'affilié de Dominica de la Caribbean Family Planning Affiliation à devenir membre associé de l'IPPF. Notant que la demande répond

aux critères décrits dans la procédure 6 des *Normes et responsabilités des membres de l'IPPF*, le CA **approuve** la recommandation du CM que l'Antigua & Dominica Planned Parenthood Association soit admise en tant que membre associé de l'IPPF.

Confirmation du statut de membre associé

Le CA **approuve** les recommandations du CM que le statut de membre associé des AM **d'Irak, du Yémen, d'Australie et de Papouasie Nouvelle Guinée** soit confirmé pour la période 2021-2022.

Exemption du 3^{ème} cycle d'accréditation

Le CA note que le CAM a examiné la demande du Bureau régional du Monde arabe d'exempter les Associations membres du Yémen et de Syrie des revues d'accréditation du troisième cycle. L'association membre du Yémen est membre associé de type 1 et devait se soumettre à une revue d'accréditation cette année dans le cadre du processus visant à devenir un membre de plein droit de l'IPPF. La Syria Family Planning Association (SFPA) est membre de plein droit de l'IPPF et la principale ONG à sensibiliser au planning familial et à fournir des services de SSR à la population syrienne. En raison des circonstances difficiles qui existent encore au Yémen et en Syrie, circonstances accrues par la Covid 19 et par le fait que les systèmes de santé sont très limités dans les deux pays, le CA **approuve** les recommandations du CM comme quoi les Associations membres du Yémen et de la Syrie soient exemptées de l'obligation de se soumettre à la revue d'accréditation du 3^{ème} cycle

5.2 Initiative de réforme de la gouvernance des AM

Le Conseil a reçu la mise à jour sur l'initiative de réforme de la gouvernance des AM (voir document référencé [CA/12.21/DOC/5.2](#)). Ce point est présenté par le Directeur, gouvernance et Accréditation.

Le Conseil note que l'initiative de réforme de la gouvernance des AM s'appuie sur la dynamique établie par la réforme de la gouvernance de l'IPPF visant à garantir que les AM participantes soient équipées des meilleurs dispositifs de gouvernance, induisant alors une prise de décision saine et efficace, sans parti pris ni conflit d'intérêts, avec la meilleure expertise disponible. À ce jour, quelque 23 AM ont entrepris une réforme de la gouvernance et se trouvent à différentes étapes du processus. En ce qui concerne les 80 % de membres restants qui ne sont pas impliqués dans cette initiative, le Secrétariat encourage toutes les AM à inscrire la réforme de la gouvernance dans leurs prochains plans de travail. De nombreuses AM ont alloué des ressources à cet effet.

Un membre du Conseil d'administration demande quelles mesures le Secrétariat ou le Conseil d'administration peuvent prendre si une AM est suspendue. Dans l'esprit de vouloir soutenir les AM plutôt que des perdre, le Bureau régional pourrait-il peut-être nommer un Conseil ou une équipe de gestion intérimaire ? Le DG indique qu'il y a eu des cas où un administrateur est nommé dans une AM afin d'éviter ce qui aurait été autrement une suspension. Cependant, la mise en place d'un Conseil intérimaire serait très compliquée d'un point de vue juridique, et cela n'a pas été fait jusqu'à présent. Il est arrivé parfois que le Secrétariat demande à l'AM de mettre en place un nouveau Conseil avant de lever une suspension, ce que l'AM doit faire elle-même, avec le soutien de son BR.

Le CA **prend note** de la mise à jour sur l'initiative de réforme de la gouvernance des AM. Le CA **convient** que lors d'une prochaine réunion, il examinera certaines études de cas d'AM qui ont été suspendues, les actions prises par le Secrétariat pour soutenir les AM, ainsi que les actions requises des AM, afin que les suspensions soient levées. Certains des messages clés à l'intention des AM pourraient alors être transmis à l'AG.

5.3 Communications avec les AM

Le Conseil a reçu la mise à jour sur la communication avec les AM (voir document référencé [CA/12.21/DOC/5.3](#)). Ce point est présenté par Rayana Rassool, Principale Conseillère Communications avec les AM.

Il est **noté** que plusieurs administrateur-riche-s ont participé au Forum régional et au Forum des jeunes en 2021. Le Conseil est informé qu'en 2022 et à l'approche de l'Assemblée générale, des initiatives seront prises pour accroître la communication bilatérale entre le CA et les AM. Il s'agira notamment de débats publics entre les AM et le Conseil et de séances "*Brown bags/casse-croute*", en organisant au moins une session par région au cours de l'année prochaine. Des améliorations seront apportées au site Web du Forum des AM, et l'on espère inclure des articles d'opinion des membres du Conseil dans les bulletins d'information mensuels. Un plan annuel de communication sera distribué aux administrateur-riche-s en temps voulu.

La Présidente remercie le Secrétariat pour son travail d'amélioration de la communication avec les AM et a également souligné la nécessité d'une écoute stratégique des AM

Le Conseil **prend note** de la mise à jour et loue les opportunités que le Secrétariat s'efforce de créer à fins d'une communication ciblée avec les AM en 2022.

6. GESTION DES RISQUES ET PERENNISATION

6.2 Introduction au Plan et Budget 2022

Le DG introduit ce point en donnant un aperçu historique du planning budgétaire dans le passé et de ses limites, ainsi que des changements importants introduits pour la première fois cette année. Dans le plan et le budget 2022, le Conseil et la direction sont désormais en mesure de voir ce qui suit :

1. Dans le cadre du Flux 1, le financement non restreint est alloué aux AMs selon une formule de besoins transparente et objective. Le budget montre le montant de financement de base non restreint alloué aux AM et comment cet argent s'intègre dans les plans et le financement global des AM.
2. Il s'agit d'un plan unifié consolidé pour l'ensemble du Secrétariat. Le seul domaine qui n'a pas une visibilité totale pour le moment est celui des projets restreints.
3. Un nouveau flux a été créé pour les investissements stratégiques, y compris le financement des programmes jeunes, ainsi que le Conseil en a discuté au point 4 de l'ordre du jour.
4. Des ressources dédiées ont été mises à disposition pour répondre aux urgences humanitaires (Flux 3).

Le Conseil est informé que les points importants du business plan 2022, qui lui sont soumis à fins d'approbation, sont les suivants :

1. Augmentation de 10 % des revenus de base non restreints des AM par rapport à 2021, grâce à une légère augmentation des revenus de base et une légère réduction de la proportion affectée au Secrétariat.
2. 108 business plans d'AM examinés par une équipe de revue technique indépendante, avec des contributions de l'IPPF à leur égard de \$30 millions. Le portefeuille total des AM subventionnées s'élève à \$200 millions. On peut constater que 70% de cette somme financera les services cliniques et que le reste

- sera réparti entre les Résultats 1, 2 et 4. C'est la première fois que l'on a une image claire à l'échelle de la Fédération du type de services financés.
3. Un Secrétariat aligné avec des priorités claires dans trois domaines principaux. Premièrement, la santé de la Fédération, y compris une gouvernance en transformation, le passage à des modèles d'allocation des ressources triennaux et la création d'espaces permettant aux jeunes d'être au cœur de l'IPPF et de son processus décisionnel. Deuxièmement, le soutien à un Secrétariat antiraciste. Troisièmement, l'impact et l'innovation, dont la stimulation du plaidoyer et un soutien aux AM à fins d'une mise en place de services résistants à la Covid.
 4. US\$4 millions dans le Flux 2 pour soutenir les programmes jeunes.
 5. Jusqu'à \$1,2 million pour compléter le financement restreint des urgences humanitaires.
 6. Investissement d'un maximum de \$3 millions pour lancer le programme de dons individuels sur le marché états-unien.
 7. Une AG en présentiel en Colombie en novembre 2022.

Le DG souligne que ce budget revêt une importance historique et que le Conseil est en train de mettre en place un changement majeur qui constituera la base de l'exercice prochain avec un calendrier de trois ans aligné sur la nouvelle stratégie.

La Présidente du C-FAR ajoute que, pour la première fois, le processus a débuté avec l'approbation du plan, suivi d'un accord sur son financement. Cette démarche marque un énorme changement qui ne doit pas être sous-estimé.

Au cours des débats, les membres du Conseil d'administration félicitent le Secrétariat et le C-FAR pour le plan et le budget 2022 et en particulier pour l'investissement accru dans les jeunes. Un membre du Conseil demande pourquoi le financement non restreint est alloué au niveau du BC et demande si cela a un impact négatif sur l'innovation à l'échelon régional. Le DG indique que les fonds non restreints sont alloués à l'ensemble du Secrétariat, c'est-à-dire au BC et aux BR. Dans le passé, 47% des revenus non affectés ont financé le Secrétariat. Ce pourcentage a cette année été réduit à 32%, l'objectif étant de parvenir à 30%. Cela signifie qu'il y a très peu de fonds non restreints pour les activités. Une petite partie est attribuée aux régions, la plus grande partie au bureau central ; cette situation est préoccupante et fait l'objet d'une revue. Il est expliqué au Conseil que, par le passé, des réserves non affectées étaient placées dans les régions, ce qui est contraire à la politique de la Fédération, les réserves devant être regroupées sous le contrôle du Conseil. Ces réserves ont maintenant été placées dans un pool global, à l'usage de l'ensemble du Secrétariat. Le DG convient de la nécessité de préserver l'innovation à l'échelon régional. Pour y contribuer, les DR ont désormais le pouvoir discrétionnaire d'allouer de petites subventions allant jusqu'à \$30k pour financer l'innovation et les opportunités.

Le Conseil d'administration remercie le DG d'avoir défini le contexte et donné un aperçu du plan et du budget proposés pour 2022.

6.4 **Rapport du C-TAR /(RAT-C)**

Le Conseil d'administration a reçu le rapport du Comité technique d'allocation des ressources (RAT-C/C-TAR) – voir document référencé [CA/12.21/DOC/6.4](#). Ce point est présenté par Isaac Adewole, Président du C-TAR.

Le Conseil est informé que le C-TAR s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2021 pour examiner l'exercice pilote inaugural du nouveau modèle d'allocation des ressources de l'IPPF, y compris l'analyse du portefeuille pour chacun des trois Flux et les grandes lignes

du processus qui a suivi. En résumé, la C-TAR s'est montré satisfait du processus inaugural mis en place par le Secrétariat et a apprécié la robustesse du processus de revue. Le Comité salue le début d'une approche s'appuyant sur des données quant à la manière dont les fonds non restreints sont alloués aux AM. Il a également demandé aux AM des retours d'information et les réponses à l'enquête seront communiquées au Conseil.

Flux 1 :

- La C-TAR recommande que les mécanismes de retours d'information des AM soient institutionnalisés tout au long du processus d'allocation du Flux 1.
- Au fur et à mesure du déploiement du plan triennal, plus de temps devrait être accordé aux AM afin qu'elles puissent mettre au point leur business plan.
- Le C-TAR approuve le consensus selon lequel la formule de financement est actuellement exacte et surveillera cette situation à l'avenir.
- Le C-TAR reconnaît que le recueil de données supplémentaires pourrait aider à mieux différencier les catégories de dépenses des AM à fins d'amélioration de l'efficacité du financement.
- Le C-TAR approuve les mécanismes de surveillance actuels de l'IPPF et suggère que des mesures de responsabilité supplémentaires soient mises en place vers la fin du cycle de financement triennal.
- La C-TAR approuve les recommandations visant à améliorer l'équipe de revue technique en augmentant le ratio d'examineurs externes par rapport aux internes et en enrichissant la diversité linguistique.

Flux 2 :

- Le C-TAR reconnaît la capacité de ce Flux à favoriser une meilleure collaboration de la Fédération et à s'attaquer à des défis plus énormes, systémiques et émergents.

Flux 3 :

- Le C-TAR recommande un langage explicite sur notre action humanitaire afin d'améliorer le profil de l'IPPF parmi les donateurs et partenaires humanitaires.
- Le C-TAR encourage l'IPPF à mieux sensibiliser les AM à l'existence de ce Flux et à faire des efforts pour réduire le temps nécessaire au déboursement des fonds.

Au cours des débats, il est demandé au Comité d'expliquer comment il évalue la réaction des AM à la transition vers les trois Flux, ce nouveau processus ayant nécessairement induit des changements dans l'allocation des ressources et des ajustements chez les AM. Le Président du Comité indique que les AM ont été invitées à remplir un questionnaire en ligne. Le taux de réponse n'est que de 40 %, 44 des 91 AM subventionnées ayant répondu. Le Secrétariat communiquera les résultats au Conseil. Parmi les AM qui ont répondu, 2% ont déclaré que leur subvention de base est désormais plus importante et 27% qu'elle est plus faible. Cependant, 73% sont d'accord avec le nouveau processus quand 9% ne sont absolument pas d'accord. Les AM ont demandé plus de temps pour traiter la documentation et pour modifier le format de leur business plan. La majorité d'entre elles se disent satisfaites, mais certaines ont indiqué que la communication doit être améliorée.

La DG ajoute que le niveau de soutien à ce nouveau processus d'allocation des ressources est exceptionnel, ce en grande partie grâce à l'énorme quantité de travail accompli pour s'assurer que les AM comprennent le processus et la façon dont les calculs sont effectués. La générosité du gouvernement danois a permis à l'IPPF de minimiser la diminution du

financement des AM, qui a été affecté par la double réduction du financement de base et des revenus domestiques suite à la Covid.

Les membres du CA félicitent le C-TAR pour les progrès réalisés jusqu'à présent. Un membre du Conseil souligne que les commentaires des AM sont plus positifs que prévu. Un autre membre fait état de certains commentaires formulés lors d'un forum régional concernant les business plans et suggère qu'il pourrait être nécessaire d'accroître le renforcement des capacités des AM pour compléter ces plans.

Un membre du Conseil demande des éclaircissements sur le Flux 3 du financement d'urgence et demande si cela inclue le financement des AM affectées par l'inégalité inhérente à la pandémie Covid. Le DG indique que suite aux discussions lors de l'Assemblée générale de Delhi, le Flux 3 est axé sur les urgences humanitaires. Il existe un autre volet pour le financement de la Covid, bien qu'il ne s'agisse pas d'un montant important et qu'il soit défini de manière assez étroite. Il est reconnu que le financement humanitaire ne représente qu'une petite partie du financement de l'IPPF et que la plupart des fonds ont été alloués cette année. Il est à espérer qu'il augmentera à mesure que les donateurs verront qu'il est utilisé efficacement.

Le CA **prend note** du rapport du Comité technique d'allocation des ressources (C-TAR).

6.5 **Plan d'investissement dans un programme de promotion des dons individuels**

Un rapport sur les plans pour un programme de levée de fonds individuels – voir document référencé [CA/12.21/DOC/6.5](#) — a été communiqué au CA. Ce point est présenté par Riva Eskinazi, Directrice des Partenariats stratégiques et Développement.

Le Conseil est informé qu'avec le retrait du Bureau régional de l'Hémisphère occidental, l'infrastructure et l'expertise en matière de dons individuels ont quitté la Fédération et qu'il est nécessaire d'investir pour renforcer les capacités du Secrétariat sur ce créneau. Le marché aux États-Unis inexploité et les dons individuels pourraient permettre de collecter d'importants fonds non restreints, en particulier pour les AM dans les pays à revenu élevé. Le Secrétariat travaille avec le consultant, Scott Schroeder, afin de développer l'infrastructure requise. La proposition initiale est que le Conseil approuve l'affectation de \$3 millions sur les ressources pour développer le programme de levée de dons individuels au cours des trois prochaines années. Toutefois, la somme de \$2 millions serait conditionnée au solde de réserve disponible au 31 décembre 2021, solde qui devra être supérieur au seuil fixé plus tôt cette année.

Les membres du Conseil saluent cette initiative et soutiennent la proposition. Il est souligné que si les États-Unis sont le leader en matière de philanthropie, de nombreuses opportunités pourraient être développées dans d'autres parties du monde. Le Secrétariat est d'accord avec ce point de vue et indique qu'il y a des opportunités dans un certain nombre de pays européens et au Canada. En revanche la pensée dominante est que l'on pense qu'il est préférable que l'IPPF commence aux États-Unis et qu'elle y réussisse avant d'explorer d'autres régions. Un membre du CA demande s'il y aura des difficultés ou une confusion aux États-Unis, étant donné que l'ancienne WHR opère toujours en Amérique et qu'elle utilise son ancienne dénomination, soit le même nom que l'IPPF. Le Conseil est informé que WHR a désormais changé de marque et que celle-ci est distincte de celle de l'IPPF.

Les membres du Conseil reconnaissent que le don individuel pose des problèmes éthiques et que des décisions claires doivent être prises et des directives présentées sur les types de donateurs avec lesquels l'IPPF est heureuse de travailler. Le Secrétariat admet qu'il sera nécessaire de disposer d'un cadre politique solide afin d'orienter ce volet de notre action.

Le CA accueille favorablement la proposition d'un plan d'investissement dans un programme de promotion des dons individuels et **approuve** l'affectation de fonds provenant des réserves pour développer le programme au cours des trois prochaines années (voir point 6.1 – Affectation des fonds).

[Ulukbek Batyrgaliev et Surakshya Giri doivent quitter la réunion à ce moment-là].

6.1 **Rapport du C-FAR – Plan & budget 2022**

Le Conseil d'administration a reçu le rapport du Comité d'Audit, des finances et des risques (C-FAR) – voir document référencé [CA/12.21/DOC/6.1](#). Ce point est présenté par Elizabeth Schaffer, Présidente du C-FAR.

Politique de déplacement

Le Conseil d'administration a reçu la politique de déplacement actualisée (voir document référencé [CA/12.21/DOC/6.1a](#)). Il est **noté** que les changements apportés à cette politique incluent l'alignement sur la structure de gouvernance de la Fédération et sur la nouvelle politique sur les SDSR et le changement climatique. Le Directeur, Finances et Technologie, souligne que la politique actualisée doit être considérée comme un moyen de réduire l'empreinte carbone de l'IPPF.

Un membre du Conseil demande si la politique s'applique aux volontaires comme au personnel. Le Directeur, Finances et Technologie, indique que cette politique s'applique en effet également aux volontaires et que des modifications seront apportées pour rendre cela plus clair. Les membres du Conseil suggèrent que la politique de déplacement fasse partie de la documentation clé du Conseil et de l'orientation des nouveaux administrateur-riche-s.

En réponse à une question sur l'assurance voyage, il est précisé que l'IPPF dispose d'une assurance voyage couvrant tous les voyageurs, y compris les volontaires. En cas de déplacement en dehors du schéma normal, par exemple pour l'Assemblée générale, une couverture supplémentaire sera mise en place. En ce qui concerne les frais de déplacement, il est confirmé que tous les frais de voyage légitimes peuvent être réclamés, y compris les tests Covid.

Un membre du CA demande des éclaircissements sur la présentation de certificats médicaux lors d'une demande de déplacement en classe affaires, et en particulier dans le cas d'une personne handicapée. Le Directeur, Finances et Technologie, indique qu'il est arrivé par le passé que cette option soit utilisée à mauvais escient, ce qui explique pourquoi les déplacements en classe affaires doivent être contrôlés très rigoureusement.

En réponse à une question sur le rapport qualité-prix par rapport à la longueur et à la complexité des itinéraires, le CA est avisé que le Secrétariat recommandera toujours la ligne de vol la plus directe, et cela passera toujours avant le prix le plus bas des billets et les transits multiples.

Le Conseil **approuve** la politique de déplacement actualisée, en notant toutefois qu'elle sera modifiée pour préciser qu'elle s'applique aux volontaires ainsi qu'au personnel.

Politique des réserves

La politique de réserves actualisée a été communiquée au Conseil en amont de la réunion (voir document référencé [CA/12.21/DOC/6.1b](#)). Il est noté que pour déterminer un niveau de réserves approprié, l'IPPF a respecté les étapes suggérées par la Charity Commission pour établir une politique de réserves qui équilibre l'impact financier du risque avec les actifs

fonctionnels de l'IPPF, les sources de revenus et les plans et engagements futurs. Il est proposé que l'objectif révisé des réserves soit fixé entre \$19 et \$26 millions.

En réponse à une question sur la diversification des risques et la gestion des risques afférente aux réserves détenue par l'IPPF, le Directeur, Finances et Technologie, indique que le Secrétariat prend conseil auprès de la Charity Commission et qu'il analyse le niveau des réserves requises sur une base annuelle, en utilisant une évaluation basée sur les risques.

Le CA **approuve** la politique de réserves avec un objectif révisé des réserves se situant **entre \$19 et \$26 millions et** délègue au C-FAR la responsabilité de revoir et de mettre à jour le niveau des réserves au moins une fois par an et d'informer ensuite le CA de tout changement effectué.

Nominations des auditeurs externes

Le Conseil d'administration **approuve** la nomination de Crowe UK LLP en tant que cabinet d'audit externe de l'IPPF pour les années 2021 à 2023, avec des honoraires pour 2021 de \$154 500. Le Conseil délègue au C-FAR le pouvoir d'approuver tout ajustement aux honoraires d'audit pour l'exercice en cours ainsi que les honoraires des exercices suivants, et d'en tenir le Conseil informé. Le CA délègue son autorité à la Présidente du C-FAR en tant que signataire autorisée de tout document pertinent.

Affectation des fonds

Sur recommandation du C-FAR, le CA approuve l'affectation des fonds pour la période 2021-22 comme ceci :

- a) Le passif du régime de retraite à prestations déterminées, coût de gestion inclus, estimé à US\$ 2 234 281.
- b) Les frais d'installation (couvrant l'installation du bureau et l'établissement d'une présence dans la région) du Bureau régional des Amériques et des Caraïbes, dus en 2022, s'élevant à \$ 259 690 dollars.
- c) Solde des fonds dans le cadre du Flux 2 de 2021
 - i. volet du consortium mondial : US\$1 753 583 ;
 - ii. volet des centres & fonds : US\$ 210 500
 - iii. volet de co-investissement (jusqu'à US\$ 500 000)
- d) US\$3 millions pour soutenir les dons individuels, dont la somme de \$2 millions sera conditionnée à la disponibilité d'un solde de réserve supérieur au seuil fixé au 31 décembre 2021.

2022 budget

Le business plan 2022 du Secrétariat de l'IPPF a été communiqué au Conseil d'administration (intégré au rapport de C-FAR – document référencé CA/12.21/DOC/6.2).

Le Directeur, Finances et technologie, rappelle au Conseil que le gouvernement britannique a réduit de près de 70% le financement restreint de l'IPPF. L'année dernière, l'IPPF disposait d'un budget de \$150 millions et cette année, le Conseil d'administration se voit présenter un budget de \$99 millions de dépenses et de \$77 millions de dollars de recettes. Il ne s'agit cependant pas d'un budget déficitaire, car l'excédent de dépenses – non restreintes et restreintes – sera couvert par les fonds détenus par le Secrétariat et reportés de l'exercice précédent. Malgré ces contraintes, l'IPPF a pu augmenter le financement des AM de 10% et celui du Secrétariat est tombé à 32%.

Le DG ajoute que, conformément aux discussions précédentes sur les jeunes, le système de bons pour les AM a été modifié cette année. L'année dernière, l'IPPF introduisait des bons d'une valeur de \$30k chacun afin de soutenir les AM. Cependant, très peu de cet argent a été alloué aux jeunes. Cette année, le Secrétariat a stipulé que 20% de l'argent devait aller aux groupes de jeunes, afin qu'ils puissent décider de l'affectation de cet argent. Pour la première fois, l'IPPF demande aux jeunes de décider de l'utilisation de cet argent.

Au cours de la discussion, les membres du Conseil félicitent le Secrétariat pour l'excellent business plan 2022. Un membre demande si le résumé des informations pouvait être présenté différemment, afin d'éviter tout malentendu sur le fait qu'il ne s'agit peut-être pas d'un budget équilibré. Le Directeur, Finance & Technologie, indique qu'il y a des contraintes concernant la présentation des informations financières, mais que cela sera noté à l'avenir.

Un membre du Conseil demande à en savoir plus sur les résultats à atteindre grâce au plan et s'il existe un cadre de résultats. Le DG indique que le business plan est une présentation de haut niveau et que derrière cela, il y a plus de 200 projets, chacun avec son propre cadre d'Attendus. Le Secrétariat organisera des réunions trimestrielles de revue de ces projets internes et les résultats seront suivis.

Un membre du Conseil note qu'il y a des variations budgétaires entre les bureaux régionaux et il/elle s'interroge sur l'équilibre des investissements futurs de l'IPPF dans les régions. Le DG répond qu'il existe de nombreuses variables dans chaque région, par exemple le nombre d'AM ou la population, ce qui signifie que l'investissement sera différent d'une région à l'autre. En outre, avec l'introduction du Secrétariat unifié, certaines fonctions globales sont désormais situées dans les bureaux régionaux plutôt qu'à Londres, ce qui explique également certaines des différences de financement entre les régions.

Il est demandé au Secrétariat s'il a confiance en la capacité de ce plan à jeter les bases de la première année du nouveau cadre stratégique. Le DG indique qu'il faudra se « serrer la ceinture » au cours de l'année prochaine et que les équipes devront fournir des efforts considérables pour assurer la transition vers le nouveau cadre stratégique et le plan triennal. Une restructuration du Secrétariat sera probablement nécessaire l'année prochaine, afin de l'aligner sur la nouvelle stratégie.

Conformément à la recommandation du C-FAR, le Conseil d'administration **approuve** le plan et le budget du Secrétariat unifié pour l'exercice 2022, avec un total de recettes de \$77 665 000 et un total de dépenses de \$ 99 999 000.

Il est noté que ce sera un plan qui sera constamment remis à jour. Il est **noté** qu'il s'agit d'un budget équilibré. Comme pour l'exercice 2021, l'excédent des dépenses non restreintes affectées et restreintes sera couvert par les fonds détenus au Secrétariat et reportés de l'année précédente. Toutefois une affectation supplémentaire sur les réserves générales sera nécessaire, soit \$2,2 millions pour du régime de retraite à prestations déterminées et \$260k pour les frais d'installation des bureaux des Amériques et des Caraïbes

Registre des risques

Le registre des risques de l'IPPF a été communiqué au CA en amont de la réunion (voir document référencé [CA/12.21/DOC/6.1d.](#))

Neville van Sittert, Directeur, Risques et Assurance, présente ce point et souligne qu'il y a actuellement 24 risques et qu'il s'agit du Registre des risques déjà vu auparavant par le

Conseil. Le Secrétariat travaille désormais à l'élaboration d'un nouveau registre des risques stratégiques qui réduira les risques à 12.

Au cours de la discussion, les membres du Conseil félicitent le Secrétariat pour la mise à jour du registre des risques. Un membre du Conseil exprime une certaine prudence quant à la nécessité de ne pas trop réduire le nombre de risques, car cela pourrait conduire à se concentrer uniquement sur les risques de très haut niveau. Il est également demandé au Secrétariat s'il serait utile de disposer d'un tableau de bord des risques. Le Directeur, Risques et Assurance, répond que de nombreux risques peuvent être réarticulés et regroupés. Dans le nouveau Registre des risques, il y aura une colonne indiquant la direction à prendre et une "carte de fréquentation" (*heat map*) montrant comment les risques changeront après atténuation.

La Présidente souligne les responsabilités du Conseil en ce qui concerne le registre des risques. Le Directeur, Risques et Assurance, suggère au Conseil que le registre des risques lui soit présenté au début de ses réunions afin ensuite d'examiner ces risques au cours de la réunion et de s'interroger si les bonnes mesures d'atténuation sont en place.

Conformément à la recommandation du C-FAR, le Conseil **approuve** le registre des risques 2021-22 tel que présenté.

6.3 **Protection et gestion des incidents**

Le Rapport trimestriel sur la protection et la gestion des incidents du 3^{ème} trimestre 2021 a été communiqué au Conseil en amont de sa réunion (voir document référencé [CA/12.21/DOC/6.3](#)).

Ce point est présenté par Vanessa Stanislav, Responsable de la protection, qui rassure le Conseil sur l'amélioration constante de la situation en matière de protection et de gestion des incidents. Le Secrétariat a dispensé un nombre accru de formations en matière de protection et, depuis la nomination du nouveau Directeur, Affaires juridiques, Risques et Assurance, l'accent est mis sur les cas de malversations financières.

La Présidente ajoute qu'elle continue à se réunir tous les trimestres avec le DG et la Responsable de la protection pour examiner les rapports de protection et elle félicite le Secrétariat des progrès réalisés.

Un membre du Conseil fait remarquer que les incidents d'intimidation et de harcèlement figurent en bonne place dans les listes de problèmes signalés et demande si cela était traité par l'analyse et l'éducation. La responsable de la protection répond que c'est effectivement le cas. Cependant, il faut également se rappeler que si les gens peuvent signaler des cas d'intimidation, de harcèlement et de victimisation, cela ne signifie pas que leurs préoccupations soient toujours fondées. Chaque cas signalé est examiné individuellement et de manière approfondie afin de déterminer s'il peut être corroboré. En outre, les leçons apprises ont été rassemblées et un grand nombre de formations ont été dispensées, y compris l'obligation pour tout le personnel de suivre une formation de remise à niveau en matière de protection avant la fin de l'année.

Un membre du Conseil suggère que pour les futurs rapports, il serait utile d'inclure un texte sur les dispositifs de protection en place. La Présidente indique qu'un ensemble d'informations sur les systèmes de protection en place est fourni aux administrateur-riche-s dans le cadre de leur initiation. Il est également reconnu que les rapports sont en constante évolution et que le Secrétariat continuera à s'assurer que ceux-ci fournissent au Conseil

toutes les informations dont il a besoin, tout en tenant compte également de la nécessité de maintenir la confidentialité.

Le Conseil **prend note** de la mise à jour sur la protection et la gestion des incidents et encourage une révision du format pour veiller à ce que les informations soient communiquées avec un niveau de détail approprié.

Clôture de la réunion

La Présidente remercie les administrateur-riche-s, y compris les Président-e-s de Comités, pour les excellentes conversations au cours de ces deux derniers jours. Elle remercie le DG et les membres de l'équipe de Direction pour leur soutien au Conseil et leur demande de transmettre la reconnaissance du Conseil aux autres collègues. La Présidente reconnaît que 2021 est une année difficile, tant sur le plan personnel que professionnel, pour de nombreuses personnes et souhaite à chacune et chacun le meilleur pour 2022. Les interprètes, techniciens et personnel de soutien sont également remerciés pour la bonne tenue de cette réunion.